



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-5839>

Département(s) de publication : **83**

Annonce n° **24-5839**

Services

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :** CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR

**Correspondant :** FRONTY Michael, Directeur

**Adresse :** Direction des infrastructures et de la mobilité , 390, avenue des Lices , CS 41303, 83076 TOULON

**Coordonnées :**

**Courriel :** [correspondre@aws-france.com](mailto:correspondre@aws-france.com)

**Adresse internet :** <http://var.fr>

**Adresse internet du profil d'acheteur :** <http://var.fr>

### Section 2 - Description du marché

**Objet du marché :** Elaboration du plan de prévention du bruit dans l'environnement des infrastructures routières du Département du Var - Echéance 4

**Lieu d'exécution :** tout le département du Var, 83000 TOULON

### Section 3 - Caractéristiques du marché

**Caractéristiques principales :** Les prestations concernent l'élaboration du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de la 4e échéance. Le prestataire se verra confier les missions suivantes :  
Partie technique 1 : Diagnostic  
Partie technique 2 : Mesures de réduction du bruit  
Partie technique 3 : Elaboration du projet de PPBE  
Partie technique 4 : Consultation du public / PPBE Définitif

**Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) :** Les délais d'exécution par partie technique dont dispose le titulaire pour réaliser les prestations sont à l'article 7.2 du CCAP. Les caractéristiques techniques des prestations sont décrites dans le cahier des clauses techniques particulières. A titre indicatif, on peut prévoir que les prestations commenceront vers le deuxième trimestre 2024

**Refus des variantes.**

### Section 5 - Conditions relative au marché

**Cautionnement et garanties exigés :** Sauf renoncement du titulaire porté à l'acte d'engagement, le versement d'une avance est prévu conformément au code de la commande publique. En application

de l'article 11.1 du CCAG-PI, l'option A s'applique : cf. article 11 du CCAP. Cession ou nantissement de créance possible

**Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les**

**réglent :** Le financement de la prestation est assuré par le budget départemental. Le délai de paiement prévu est celui qui s'impose à l'acheteur en application des articles L. 2192-10. et R. 2192-10. du CCP. Les prestations seront réglées sur présentation d'une demande de paiement (présentée par le mandataire en cas de groupement) par un envoi permettant de donner une date certaine à sa réception. Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement. Intérêts moratoires : ils s'appliqueront dans le respect des dispositions des articles L. 2192-12. à L. 2192-14. et R. 2192-31. à R. 2192-36. du CCP

**Forme juridique que devra revêtir le groupement d'entrepreneurs, de fournisseurs ou de prestataires de services :** Le marché sera attribué à une entreprise individuelle (bureau d'études) ou à un groupement momentané d'entreprises conjointes ou solidaires spécialisées dans le domaine suivant : - Ingénierie acoustique En cas de groupement momentané d'entreprises, le mandataire de l'équipe n'est pas imposé. Dans le cas de groupements conjoints, le mandataire sera solidaire des autres membres du groupement En application de l'article R. 2142-21. du CCP, l'acheteur interdit aux candidats de présenter pour le marché plusieurs candidatures en agissant à la fois : 1.en qualité de candidats individuels et de membre d'un ou plusieurs groupements, 2.en qualité de membres de plusieurs groupements. En cas de groupement d'entreprises, la composition du groupement et son mandataire devront être présentés lors de la remise de l'offre

**Unité monétaire utilisée, l'euro.**

**Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français :** français

## Section 7 - Critères d'attribution

**Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :**

- Valeur technique : 60%
- Prix : 35%
- Valeur environnementale : 5%

## Section 8 - Mode de passation du marché

**Type de procédure :** procédure adaptée

## Section 10 - Conditions de délai

**Date limite de réception des offres :** 08/03/2024 à 20:00

**Délai minimum de validité des offres :** 6 mois à compter de la date limite de réception des offres.

## Section 11 - Autres renseignements

**Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :**  
20232264

**Renseignements complémentaires :** Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Code NUTS : FRL05 Options : OUI Clauses de réexamen : modification possible conformément aux dispositions prévues aux articles L. 2194-1. à L. 2194-2. et R. 2194-1. à R. 2194-9 .du CCP dans les cas listés à l'article 2.10.2 du règlement de consultation. Marché similaire : un marché en procédure sans publicité ni mise en concurrence préalable pourra être passé pour des prestations similaires conformément à l'article R. 2122-7 du CCP.

Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON Références du ou des projet(s) et / ou programme(s) :Marchés réservés : NON Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Toulon, 5 rue Racine, BP 40510 83041 ToulonCedex 9 Tél : 0494427930 Fax : 0494427989Mel : greffe.ta-toulon@juradm.fr Organe chargé des procédures de médiation : CCIRA de Marseille, Préfecture de la région Provence Alpes Côte d'Azur, Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR), Place Félix Baret - CS 80001 13282 MARSEILLE Cedex 06 Tél : 0484354554Mel : catherine.pietri@paca.gouv.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Voies et délais de recours: - référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 et s. du CJA), - référé contractuel (articles L.551-13 et s. du CJA), pouvant être exercé dans les délais prévus à l'article R. 551-7 du CJA. - recours en contestation de la validité du contrat (Arrêt CE du 04/04/2014 "Département Tarn et Garonne") qui peut être exercé par les tiers au contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution du marché. RGPD : Le titulaire s'engagera à accepter les obligations portées à l'annexe relative au RGPD de l'acte d'engagement du marché. Les critères de jugement sont détaillés à l'article 4.2 du règlement de consultation. Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 8 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite sur la plateforme de dématérialisation. Une réponse sera, alors, adressée au plus tard 5 jours avant la date limite de réception des offres, à toutes les entreprises ayant été destinataires du dossier

## **Section 14 - Informations complémentaires**

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 17/01/2024**